



Occupation d'un terrain comunal

Par **jeny84**, le **10/12/2012** à **19:16**

bonjour,

Mon concubin et moi habitons depuis plus de trente ans sur un terrain qui appartient à la mairie. Peuvent-ils, du jour au lendemain, nous virer de ce terrain communal ?

J'attends votre réponse et vous en remercie d'avance.

Par **Tisuisse**, le **11/12/2012** à **08:36**

Bonjour,

Vous habitez là dans quoi ? une caravane ? un roulotte ? c'est un terrain inondable ? c'est un camping ? Des précisions s'imposent pour pouvoir répondre.